



# PASSEPORT PERSONNE MAJEURE EN CAS DE VOL

**Si le passeport a été volé, il convient de faire une déclaration de vol. Cette déclaration devra être fournie lors du dossier de demande de renouvellement.**

**Les autres pièces à fournir à l'appui du dossier dépendent de type de passeport qui a été volé.**

## Déclaration de vol

- Si le vol a eu lieu en France, il convient de déclarer le vol auprès d'un commissariat de police ou d'une gendarmerie.
- Si le vol a eu lieu à l'étranger, il convient de déclarer le vol aux autorités de police locales et au consulat de France le plus proche.

**Un récépissé vous sera remis et devra être présenté lors de la demande de renouvellement**

## Démarches pour obtenir un nouveau passeport

### Où faire la demande ?

- À la Police Municipale des Saintes Maries de la Mer,

**Horaires d'accueil :** Lundi-Vendredi de 09h à 12h et de 14h à 17h30  
Samedi matin de 09h00 à 11h30

**Attention : votre présence est obligatoire.**

### Quelles sont les pièces à fournir ?

Les originaux de l'ensemble des pièces doivent être présentés. Le demandeur doit également remettre les photocopies des pièces qui restent en sa possession.

Si le passeport volé est un passeport biométrique ou récent (valide ou périmé depuis moins de 2 ans)	Si le passeport volé est d'un ancien modèle et qu'il est périmé depuis plus de 2 ans
Formulaire cerfa n°12100*02 de demande (à imprimer après l'avoir rempli en ligne ou à remplir sur place)	Formulaire cerfa n°12100*02 de demande (à imprimer après l'avoir rempli en ligne ou à remplir sur place)
86 €	86 €
2 photos d'identités <a href="#">conformes aux normes</a>	2 photos d'identités <a href="#">conformes aux normes</a>
<a href="#">Justificatif du domicile</a>	<a href="#">Justificatif du domicile</a>
Déclaration de vol	Déclaration de vol
-	Carte d'identité sécurisée
-	Si vous ne possédez pas de carte d'identité sécurisée : un acte de naissance de moins de 3 mois (extrait avec filiation ou copie intégrale)
-	Si l'acte de naissance ne permet pas de prouver la nationalité : un <a href="#">justificatif de nationalité française</a>

## Éléments à renseigner pour remplir le formulaire de demande de passeport

Le formulaire de demande de passeport cerfa n°12100\*02 vous est remis au guichet (ou vous l'avez pré-rempli et imprimé auparavant).

Les informations à indiquer sur le formulaire sont les suivantes :

- Nom de famille
- Deuxième nom : c'est le nom utilisé dans la vie courante (nom d'usage) lorsqu'il diffère du nom de famille : double nom (nom de ses parents ou nom des deux époux accolés), nom de son époux ou nom de son épouse.
- Prénoms
- Taille
- Date et lieu de naissance
- Adresse
- Numéro de téléphone portable (si vous voulez être informé par texto de la fabrication de la carte)
- Nom et prénoms des parents
- Date et lieu de naissance des parents

## Coût

[Timbres fiscaux](#) : 86 €

## Retrait du passeport

### Délai d'obtention

Le passeport n'est pas fabriqué sur place et ne peut donc pas être délivré immédiatement. Les délais de fabrication dépendent du lieu et de la période de la demande. Par exemple, à l'approche des vacances d'été, les délais sont susceptibles d'augmenter de manière significative.

### Suivi de la fabrication

Si vous avez indiqué un numéro de mobile sur le formulaire, vous serez alerté par SMS dès que le passeport sera disponible.

### Remise du passeport

Le passeport qui est délivré par la Police Municipale est un passeport biométrique.

Il doit être retiré dans un délai de 3 mois suivant sa mise à disposition. Passé ce délai, le passeport est détruit.

Vous devez le retirer personnellement au lieu de dépôt du dossier et le signer sur place.

## Durée de validité

Votre nouveau passeport est valable pendant 10 ans. Il vous permet de voyager mais aussi de prouver votre identité.